

WORLD TRADE ORGANIZATION
... POURQUOI ELLE EST IMPORTANTE

GUIDE À L'USAGE DES FONCTIONNAIRES, DES
LEGISLATEURS, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE TOUS CEUX
QUI S'INTÉRESSENT AU COMMERCE INTERNATIONAL ET
À LA GOUVERNANCE MONDIALE.



CE QU'ILS DISENT

C...P...S...

Agence France-Presse

26 juillet 2001

"...Nous pouvons lancer une nouvelle série de négociations commerciales qui aidera tous les pays, en particulier les pays en développement, à développer leur économie ... Une économie mondiale dynamique et en expansion est la meilleure stratégie de lutte contre la pauvreté ... Les pays en développement

M M

Allocution prononcée dans le cadre du Dialogue transatlantique entre entreprises

29 octobre 1999

"Ce siècle a été, pendant trop longtemps, marqué par l'usage de la force et de la coercition. Nous devons rêver d'un monde gouverné par la persuasion, la primauté du droit et le règlement pacifique des différends au moyen du droit et de la coopération. C'est une bonne chose que, pour nous tous, notre qualité de vie dépende maintenant de la capacité de nos voisins d'acheter nos produits. C'est là que l'OMC peut faire œuvre utile et contribuer au progrès de l'humanité."

L V -M

Allocution prononcée à la dernière session du Groupe de travail de l'accèsion de la Chine à l'OMC

17 septembre 2001

"La Chine deviendra bientôt Membre de l'OMC après avoir mené à bien les procédures juridiques nécessaires. Pour atteindre ce but nous n'avons pas ménagé nos efforts. Toutes les personnes ici présentes ont de bonnes raisons d'être fières de notre travail, car nous participons à un événement historique qui verra un pays représentant un quart de la population mondiale s'intégrer au système commercial multilatéral dont le principal objectif est la promotion des échanges et du développement économique au niveau mondial."

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC promet d'être tout sauf une réunion ministérielle "de routine". Sept ans après l'entrée en activité de l'Organisation mondiale du commerce, les Ministres devront prendre des décisions au sujet de l'avenir immédiat du système commercial multilatéral et de l'OMC en tant qu'institution. Si nous ne parvenons pas à un consensus sur un programme de travail futur, nombreux sont ceux qui contesteront l'utilité de l'OMC en tant qu'enceinte de négociations et l'Organisation pourrait certainement être condamnée à une période d'hibernation.

Les questions auxquelles devront répondre les Ministres à la Conférence ministérielle seront dans une large mesure les mêmes qu'à Seattle en 1999. Il s'agit avant tout de savoir si les gouvernements sont prêts à lancer un processus élargi de négociations - un nouveau cycle, en fait - et dans l'affirmative, quelle devrait en être la teneur. Je n'ai pas caché ma conviction qu'un nouveau cycle de négociations est nécessaire. C'est la meilleure façon de s'attaquer de façon efficace aux problèmes du ralentissement de l'activité économique et d'empêcher la marginalisation accrue de nombreux pays en développement due à l'affaiblissement du système multilatéral. C'est la seule façon de veiller à ce que le système juridique incarné par l'OMC corresponde à la réalité économique. C'est la meilleure façon de maintenir l'élan imprimé aux négociations sur l'agriculture et les services. Autant que je sache, la nécessité des négociations sur l'agriculture n'est contestée nulle part dans le monde; mais ces négociations ne se dérouleront qu'ici, et nulle part ailleurs.

Toutes les règles de ce système ont été négociées - c'est ce qui leur donne leur force et leur légitimité. Mais du même coup, elles ne peuvent être modifiées que par la négociation. Toutes iniquités du système - et il y en a - ne peuvent être supprimées efficacement que par la négociation. Ne pas négocier équivaut à accepter le statu quo, c'est-à-dire le compromis d'hier. Un système commercial multilatéral fort, dynamique, prévisible et fondé sur des règles est dans l'intérêt de tous les pays, en particulier les pays en développement. J'espère que nous pourrions saisir cette occasion de façonner le système de manière à ce qu'il réponde aux besoins de développement. Le commerce entre les pays en développement progresse plus rapidement que celui entre les pays industrialisés et les pays en développement. Par ailleurs, les pays en développement ont plus souvent recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour trouver une solution en cas de désaccord. Ils ont été à l'origine de pas moins de 13 des 14 nouveaux différends soumis à l'OMC depuis février 2001.

Au moment où j'écris ceci, le processus préparatoire en est au stade final. Tous les Membres reconnaissent qu'il a été jusqu'ici transparent et global. Depuis

février 2001, il y a eu plus de 35 réunions ouvertes à tous les Membres sur diverses questions présentant de l'intérêt pour les délégations, sans compter les réunions consacrées au mécanisme d'examen de la mise en œuvre. Les Membres n'ont plus l'impression que les décisions leur sont imposées et il y a un sentiment collectif de responsabilité, chacun voulant que le processus donne des résultats qui renforceront le système commercial multilatéral au profit de tous. Avant Doha et pendant la Conférence ministérielle elle-même nous devons introduire une notion d'urgence dans le processus. S'en tenir à des positions bien connues ne fera pas avancer les choses et pourrait s'avérer désastreux pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Les Membres devraient être prêts à faire des compromis et à prendre en considération les intérêts des autres Membres tout en tenant compte de l'objectif primordial consistant à renforcer le système commercial multilatéral pour le rendre mieux adapté aux réalités du XXI^e siècle.

LOMC
... POURQUOI ELLE EST IMPORTANTE



LES AVANTAGES DE L'OUVERTURE

NON-DISCRIMINATION

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

COMMERCE ET RECUIL DE LA PAUVRETÉ

ÉTATS SOUVERAINS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

COHÉRENCE NATIONALE

LES CITOYENS ET LA DÉMOCRATIE

POUVOIRS PUBLICS ET SOCIÉTÉ CIVILE

EXCEPTIONS: ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ SANITAIRE DES
PRODUITS ALIMENTAIRES

ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT
AU COMMERCE (ADPIC)

COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

PROBLÈMES COMMERCIAUX ET CYCLES DE NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	I
POURQUOI UNE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE?	1
Évolution du commerce mondial	3
OUVERTURE, ÉQUITÉ ET PRÉVISIBILITÉ ... LES FONCTIONS ESSENTIELLES DE L'OMC	

Les Accords de l'OMC complètent les conventions sur les droits de l'homme	46
NÉGOCIATIONS: L'AVENIR DE L'OMC	49
La poursuite de la libéralisation des échanges peut aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de développement	50
ANNEXE 1: L'ÉTAT-NATION SURVIVRA-T-IL À LA MONDIALISATION?	51
ANNEXE 2: SOCIÉTÉS OUVERTES, LIBERTÉ, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE	65
MEMBRES DE L'OMC ET OBSERVATEURS	73
Gouvernements ayant le statut d'observateur	75
GLOSSAIRE	76
Termes généraux	76
Droits de douane	77
Mesures non tarifaires	79
Textiles et vêtements	80
Agriculture/SPS	81
Propriété intellectuelle	84
Investissement	85
Règlements des différends	86
Services	86
Régionalisme/commerce et développement	88
Commerce et environnement	90

POURQUOI UNE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE?

Le commerce est essentiel à la santé, à la prospérité et au bien-être social de l'humanité. Une grande partie des marchandises que nous achetons, des services que nous utilisons et des aliments que nous consommons dépend du commerce extérieur. Les exemples de ce commerce dans la vie de tous les jours sont si nombreux qu'on ne les remarque pas toujours: certains se rendent au travail avec une voiture fabriquée au Japon, qui consomme un carburant importé du Moyen-Orient. D'autres roulent sur un vélo fabriqué en Chine, avec des pneus malaisiens. Tel ordinateur vient de Corée et utilise des logiciels américains, et il est très probable que notre café du matin est importé du Kenya, de Colombie, de Tanzanie ou d'Équateur.

Le commerce enrichit nos vies en élargissant nos choix et en nous ouvrant l'esprit à des idées et à des cultures nouvelles. Il relie les peuples au sein d'un réseau dynamique et complexe de relations commerciales mutuellement avantageuses. C'est un moteur essentiel de la croissance économique. La prospérité qu'il entraîne donne aux individus la possibilité d'acquérir ce qu'ils estiment le plus: une instruction, l'accès à la santé, un logement décent et de la nourriture pour leur famille. C'est le travail de l'Organisation mondiale du commerce d'établir les règles ainsi que de préserver et de nourrir ce réseau d'activité commerciale.

Mais le commerce n'est pas un phénomène entièrement naturel, il dépend de la volonté politique. Comparons, par exemple, les politiques radicalement différentes adoptées face à deux des plus grandes catastrophes économiques et financières de ce siècle. Lorsque la crise s'est installée durant les années 30, le réflexe a été le nationalisme économique. Quand un pays relevait ses barrières douanières, les autres en faisaient autant par représailles. Le commerce s'est effondré, le chômage s'est installé durablement, la coopération entre les nations s'est brisée et ce sont les canons, les soldats et les chars qui ont pris sa place. Le coût humain et économique a été catastrophique. À l'inverse, quand les pays d'Asie ont été frappés par une crise financière à la fin des années 90, les marchés sont restés ouverts et ont gardé leur sang-froid, mais des décisions rigoureuses ont été prises en matière de politique économique et de réglementation. Cela a aidé à surmonter la

L'OMC... Pourquoi elle est importante

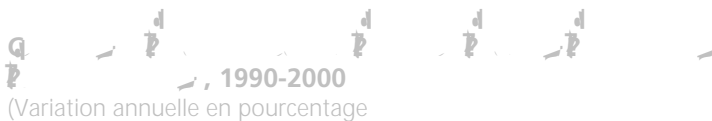
crise et permis aux pays asiatiques de se tirer d'affaire grâce à l'exportation. Après un temps relativement court, ils étaient sur le chemin de la reprise, et les craintes d'une récession mondiale se révélaient sans fondement.

Ø.182851tablr m350s a d'u0

Pourquoi une Organisation mondiale du commerce?



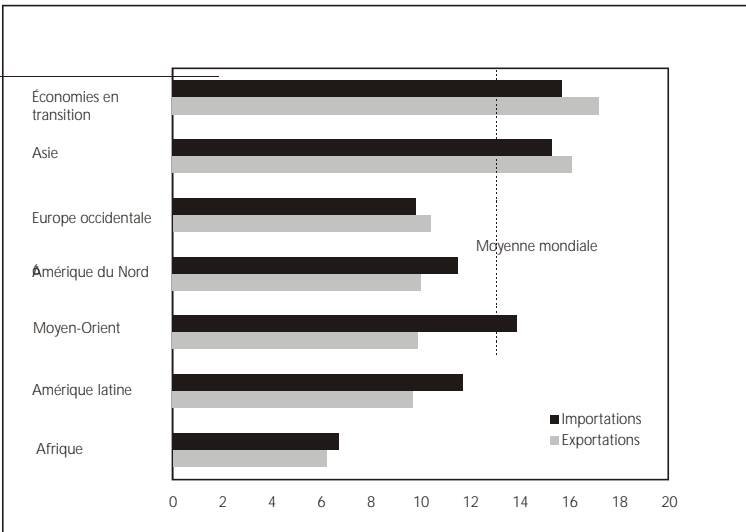
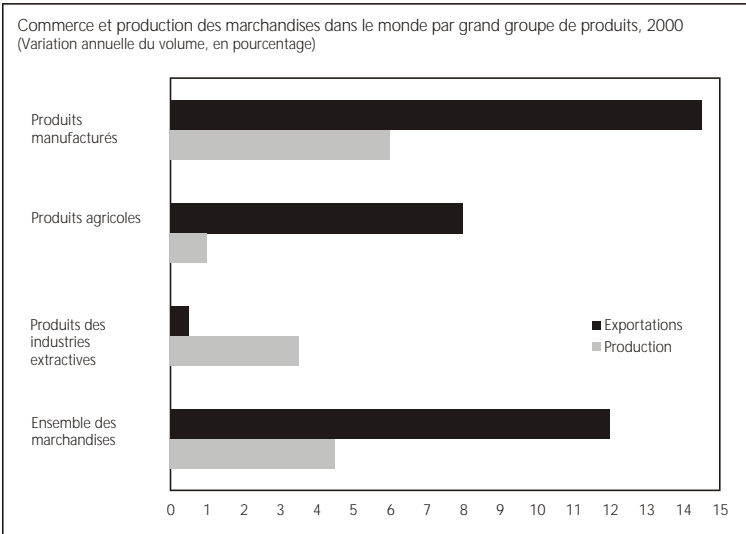
	Valeur 2000	Variation annuelle en pourcentage			
		1990-00	1999	2000	2001 Premier semestre
Marchandises	6186	6,0	4,0	12,5	1,0
Services commerciaux	1435	6,0	2,0	6,0	...



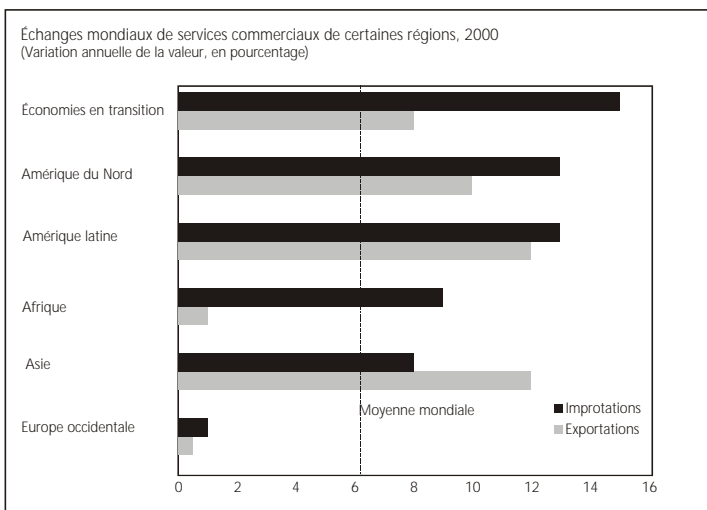
	Pays en développement			Monde
	1999	2000	1990-00	1990-00
PIB	3.0	5.2	4.5	2.8
Volume des exportations de marchandises	7.0	15.0	9.0	7.0
Volume des importations de marchandises	4.5	15.5	8.0	7.0
Valeur des exportations de marchandises	9.5	24.0	9.0	6.0
Valeur des importations de marchandises	4.0	21.0	9.0	6.0

L'année 2000 a été exceptionnelle, s'agissant de la croissance de la production et du commerce au niveau mondial. La croissance de la production et du commerce des marchandises qui a été respectivement de 4,5 pour cent et 12 pour cent a atteint son niveau le plus élevé depuis plus d'une décennie. Comme la croissance du commerce est demeurée supérieure à celle de la production, le ratio du commerce mondial des marchandises et des services au PIB mondial a atteint

Pourquoi une Organisation mondiale du commerce?



L'OMC... Pourquoi elle est importante



OUVERTURE, QUIT ET PR VISIBILIT LES FONCTIONS ESSENTIELLES DE L'OMC

Le Tinbergen Institute de Rotterdam (Pays-Bas) estime que les pays en développement gagneraient 155 milliards de dollars par an si la libéralisation des échanges s'intensifiait - soit plus de trois fois l'aide étrangère annuelle moyenne (43 milliards de dollars).

S'il est libre de ses mouvements, le commerce stimule la croissance économique. Il encourage la spécialisation, qui accroît les gains de productivité et d'efficacité. Il permet aux pays de concentrer leurs ressources sur la production de ce qu'ils font le mieux et d'importer ce qui est produit de façon plus rentable ailleurs. Avec un système commercial mondial plus ouvert, tous les pays peuvent avoir accès aux 6 milliards de consommateurs du marché planétaire.


Le commerce peut aider à apporter la technologie et les matériaux nécessaires pour exporter et offrir aux consommateurs un choix plus large, qu'il s'agisse d'oranges, de voitures, de médicaments ou de vêtements. Il encourage la concurrence par les prix et stimule le progrès technique. C'est pourquoi, l'une des priorités du système commercial multilatéral est de favoriser la suppression des obstacles au commerce. Cette suppression a lieu grâce à ce qu'on appelle désormais des "cycles de négociations", à l'occasion desquels les pays participants offrent un accès plus large à leur marché, en échange d'un accès plus large à celui des autres. Il y a eu huit cycles de ce type depuis la création du GATT en 1948. D'abord axés sur l'abaissement des droits de douane appliqués aux marchandises à la frontière, ils concernent aujourd'hui une gamme plus large de mesures.

Durant le Cycle d'Uruguay (1986-1994), l'agriculture et les textiles ont

L'OMC... Pourquoi elle est importante

désormais concernés par la libéralisation des échanges et le règlement des différends à l'OMC.

Les avantages du Cycle d'Uruguay ainsi que des séries de négociations précédentes ont contribué à faire baisser sensiblement le niveau global de protection. Depuis la création du GATT, il y a plus de 50 ans, la moyenne simple des droits consolidés appliqués aux importations de produits industriels par la plupart des pays développés a été ramenée à moins de 5 pour cent. La plupart des obstacles non tarifaires ont été prohibés. Les pays en développement participent maintenant davantage aux travaux de l'OMC et dans bien des cas ils ont eux aussi consolidé la plupart des droits frappant les produits industriels. Les obstacles non tarifaires affectant le commerce des produits agricoles ont été remplacés par des droits de douane et tous les droits applicables aux produits agricoles ont été consolidés. Un cadre a été mis en place pour la libéralisation du commerce des services et dans plusieurs secteurs le processus de libéralisation est déjà engagé. La plupart des pays sont plus ouverts maintenant qu'ils ne l'ont jamais été depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.





L'OMC traite tous les Membres sur un pied d'égalité, qu'ils soient riches ou pauvres, grands ou petits, forts ou faibles. C'est un système fondé sur des règles. Ces règles s'appliquent à tous, y compris les plus grandes puissances économiques. Bon nombre d'entre elles sont spécifiquement conçues pour assurer des conditions commerciales équitables entre les partenaires. L'obligation de ne pas faire de discrimination y tient une place essentielle – c'est ce qu'on appelle la règle de la "nation la plus favorisée" (NPF) et celle du "traitement national". La première empêche les Membres de l'OMC d'établir une discrimination entre les produits étrangers ou de traiter les produits d'un Membre de façon plus favorable que ceux d'un autre Membre. Par exemple, si l'Union européenne décide de ramener de 10 à 5 pour cent son droit de douane sur les importations de cacao ghanéen, elle doit immédiatement appliquer ce droit de 5 pour cent à tous les autres Membres de l'OMC qui souhaitent exporter du cacao vers l'UE.

Tous les faits montrent clairement que le plus grand risque pour les pays en développement les plus pauvres n'est pas ce que la mondialisation – ou l'ouverture des marchés – pourrait leur faire perdre mais le fait qu'ils pourraient être exclus des possibilités de croissance par le maintien des obstacles à leurs exportations ou de la protection des marchés nationaux.

Dans un groupe de 18 pays en développement qui sont devenus beaucoup plus

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Cela signifie, par exemple, que si le Venezuela exporte vers la Norvège la même qualité d'essence que celle produite par la Norvège, celle-ci peut imposer les mêmes normes strictes (mais pas plus strictes) pour l'essence vénézuélienne que celles qu'elle impose pour l'essence nationale.

Mais il y a d'autres obligations conçues pour que les Membres ne bénéficient pas d'avantages injustes par rapport à leurs partenaires commerciaux. Il s'agit notamment des règles concernant le dumping et les subventions, qui peuvent rendre les exportations artificiellement compétitives. Ces questions sont complexes, et les règles visent à déterminer ce qui est équitable et ce qui ne l'est pas et la manière dont les gouvernements peuvent réagir, notamment en prenant des dispositions pour compenser le dommage causé par un commerce déloyal.

"Le fait que l'OMC existe n'élimine pas les frictions commerciales, mais l'Organisation constitue une enceinte publique où la force du consensus peut aider à régler les différends. L'OMC n'a pas le pouvoir de mettre directement ses décisions à exécution, mais celles-ci sont prises au sérieux parce que les pays Membres sont convenus de respecter ses règles. Une décision de l'OMC confère à la partie gagnante un avantage moral dans un différend, même si cette partie choisit de négocier un compromis au lieu d'imposer des sanctions lourdes qui pourraient déclencher une guerre commerciale."

M E I
Dow Jones International News Service
24 août 2001

L'OMC rend stable et prévisible le commerce international parce que ses règles sont juridiquement contraignantes, tout comme les listes d'engagements concernant l'accès aux marchés des produits et services négociées par chacun des Membres. Ces éléments limitent de façon claire les niveaux de protection. Le commerce s'en trouve ainsi favorisé,

de préférences tarifaires, de même que des préférences en faveur des pays qui ont signé des accords commerciaux régionaux.

Ouverture, équité et prévisibilité ... les fonctions essentielles de l'OMC

L'OMC... Pourquoi elle est importante

décisions rendues en seconde instance par l'Organe d'appel sont définitives.

Le processus de règlement des différends doit avoir pour effet à long terme de rétablir entièrement le respect des règles de l'OMC. Toutefois, si un Membre ne met pas en œuvre une décision de l'OMC, deux mesures temporaires peuvent être prises. Soit le Membre contrevenant offre une "compensation" pour le dommage causé aux intérêts commerciaux de l'autre, soit l'ORD autorise certaines sanctions à titre de rétorsion. Mais cela arrive rarement. La grande majorité des différends (plus de 239) portés jusqu'ici devant l'OMC ont été réglés sans histoires ni querelles publiques. Comme l'un des buts principaux du mécanisme de règlement des différends est d'empêcher l'imposition unilatérale de sanctions commerciales, les mesures unilatérales de rétorsion par les grandes puissances commerciales sont soumises au contrôle multilatéral de l'OMC.

Nul ne pourrait dire que le système de règlement des différends de l'OMC compense une répartition inégale du pouvoir économique dans le monde, mais il faut souligner qu'il donne aux petits pays une chance équitable de défendre leurs droits qu'ils n'auraient pas sans cela. En septembre 2001, les pays en développement dans leur ensemble avaient engagé 79 des 239 procédures. Parmi les plus actifs figuraient l'Inde, le Brésil, le Mexique et la Thaïlande. Les États-Unis et l'Union européenne sont ceux qui ont eu le plus recours au système – respectivement 69 et 56 fois – et qui sont aussi le plus souvent accusés par les autres Membres de ne pas se conformer aux règles de l'OMC.

A SPS/OTC	OMC A	T	MIC	ADPIC	1995 AGCS
32	30	15	16	24	12

L'OMC n'est pas un gouvernement mondial, et ses Membres ne souhaitent pas qu'elle en soit un. Elle ne peut obliger des gouvernements réticents à se plier à des règles. Un différend ne surgit que lorsqu'un Membre allègue qu'un autre ne respecte pas les obligations qu'il a contractées à l'Organisation.

Ouverture, équité et prévisibilité ... les fonctions essentielles de l'OMC

F - ... E OMC?

Pas vraiment. L'accroissement du nombre de différends notifiés peut être interprété de différentes manières. Par exemple:

- comme l'expression d'une plus grande confiance des Membres dans l'efficacité du nouveau système de règlement des différends. Ce système est effectivement plus prévisible, plus sûr et plus rapide que le précédent système du GATT;
- comme un effet de la multiplication des règles de l'OMC et de leur plus grande spécificité;
- les Accords de l'OMC concernent désormais un éventail beaucoup plus large de sujets – dont les services et les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce – qui sont tous régis par le même mécanisme de règlement;
- comme le résultat de l'augmentation du nombre des Membres, de l'accroissement des échanges et de l'importance accrue du commerce dans l'économie des pays Membres.

Avant la création de l'OMC, le système de règlement des différends n'était pas contraignant, et pour cette raison les décisions étaient fréquemment ignorées. Le nouveau système fonctionne bien, mais n'importe quel système peut être amélioré avec de l'expérience et après mûre considération.

Il est vrai que les pays plus petits et plus pauvres ont des moyens limités. Ils n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour porter leurs différends commerciaux devant l'OMC. C'est pourquoi

COMMERCE, EMPLOI ET REcul DE LA PAUVRETÉ

Le commerce peut agir puissamment sur l'emploi et le recul de la pauvreté. Mais la libéralisation n'a pas toujours un effet favorable sur tous les acteurs du marché du travail. De même que les nouvelles possibilités d'exportation créent des emplois dans certains secteurs, la pression de la concurrence étrangère fait parfois disparaître des emplois dans des secteurs jusque-là protégés. L'une des tâches les plus ardues pour les législateurs, les gouvernements et les décideurs est de veiller à ce que les citoyens puissent s'adapter à l'évolution du marché du travail et acquérir les nouvelles compétences nécessaires. Toutefois, ces pressions ne sont pas dues seulement à l'intensification de la concurrence, elles viennent aussi du progrès technique.

Une étude récente de la croissance enregistrée dans 80 pays sur 40 ans, réalisée pour la Banque mondiale, montre qu'en moyenne le revenu des pauvres – définis comme le cinquième le plus pauvre de la population – progresse à peu près au même rythme que le revenu par habitant dans un pays en développement. Cela a été démontré par les politiques orientées vers les échanges qui ont contribué à transformer l'Asie de l'Est, qui représente plus du tiers de la population des pays en développement et qui était il y a 40 ans l'une des régions les plus pauvres du monde, en une région prospère et résistante aux chocs économiques comme on la connaît aujourd'hui.

B : D D A K . G G P .

La tentation de résister au changement est grande, surtout lorsque les voix en faveur de la protection se font plus fortes et plus vibrantes que celles en faveur de la libéralisation des échanges. Mais le changement n'est pas seulement inévitable, il est crucial pour la croissance économique.

Le mode d'ouverture des marchés, et surtout le rythme et l'enchaînement des mesures de libéralisation, peuvent avoir une influence notable sur ces pressions à l'ajustement.

Toutes les études économiques montrent que la libéralisation des marchés s'accompagne d'une accélération de la croissance⁴ et que la croissance contribue à faire reculer la pauvreté.

⁴ IMF Issues Brief: Globalization, Threat or Opportunity. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/041200.htm>.

Commerce, emploi et recul de la pauvreté

Entre 1994 et 1998, les exportations de biens et services ont soutenu la création de 1,3 million d'emplois aux États-Unis. Durant la même période, le nombre total d'emplois aux États-Unis a augmenté de 11,7 millions et le taux de chômage est tombé de 6,1 à 4,5 pour cent. Les emplois soutenus par les exportations de marchandises sont payés entre 13 et 16 pour cent de plus que la moyenne.

L'OMC... Pourquoi elle est importante



(Milliards de dollars et pourcentage)

	Valeur 2000	Variation annuelle en pourcentage			
		1990-00	1998	1999	2000
Total PMA	34	7	-6	12	28
Exportateurs de pétrole (4)					



La croissance du revenu national est essentielle pour réduire de façon permanente la pauvreté. Mais l'expérience confirme que le résultat le plus probable est que la croissance nationale aura un effet positif sur les revenus des catégories les plus pauvres, peut-être parce qu'il est généralement plus facile pour les pouvoirs publics d'intensifier ses efforts de lutte contre la pauvreté si ses recettes augmentent.⁵

"Nous avons toujours reconnu que le commerce international pouvait être un moteur puissant de la croissance économique au niveau mondial."

A.B. ▲ **, P** **M** ❖

Reuters

20 août 2001

⁵ Winters, Alan (2000) "Trade, Income Disparity and Poverty", Dossier spécial de l'OMC n° 5.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

L'OMC EST CONSTITUÉE DE GOUVERNEMENTS AGISSANT DE CONCERT

L'Organisation n'est forte que dans la mesure où ses Membres ont la volonté d'en respecter les règles

Les Membres acceptent d'être "liés" par les Accords de l'OMC car ils considèrent que c'est dans leur intérêt. La réussite de l'OMC dépend en grande partie de la volonté de ses Membres d'en respecter les règles

L'OMC est constituée de gouvernements agissant de concert

résultent en fin de compte de l'exercice du pouvoir commercial souverain des Membres de l'OMC (voir l'Annexe "L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?").

"Je viens d'un petit pays. Pour moi, l'interdépendance, les traités et les grandes institutions mondiales sont les garants de notre souveraineté et de notre sécurité. Dans un monde plus global, les gouvernements ont plus de mal à agir indépendamment les uns des autres. Les problèmes mondiaux appellent des solutions communes et concertées."

M M
avril 2001

Il faut distinguer la notion de "souveraineté" de celle d'"interdépendance". Parfois, la coopération internationale relative à un régime de règles exige des gouvernements qu'ils acceptent de limiter leurs actions, à certaines exceptions près, dans l'intérêt de tous. Toutefois, il ne s'agit pas là de perdre sa souveraineté, mais de veiller à ce que chacun respecte les règles qui ont été mutuellement convenues. Cet aspect n'est pas propre à l'OMC, il constitue la norme pour toutes les organisations multilatérales qui établissent des règles. Sans cette volonté de fixer d'un commun accord des limites à l'action unilatérale, le système international ne pourrait fonctionner efficacement.



L'OMC ne crée pas de règles concernant les objectifs de politique nationale, elle crée des règles concernant la manière dont ces objectifs sont atteints. Cela limite parfois le type d'action des gouvernements en matière de politique nationale. Mais, quelles que soient les mesures choisies par un gouvernement, une chose est sûre: les politiques nationales ne doivent pas créer de discrimination entre les nationaux et les étrangers ni entre les étrangers d'origine différente.

L'OMC ne s'occupe que de commerce international, mais certains Accords de l'OMC – tels que les Accords du GATT antérieurs à l'OMC – comportent des règles relatives aux réglementations nationales. Toutefois, ces règles sont d'abord convenues entre tous les Membres, puis adoptées et mises en œuvre au niveau national.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Pourquoi faut-il des règles commerciales relatives à la réglementation des Membres? En partie à cause de l'existence d'un protectionnisme déguisé sous la forme d'obstacles non tarifaires. Ces obstacles sont par exemple des réglementations nationales relatives à la vente des marchandises, à l'étiquetage, à la fixation des prix, à l'entreposage, à la taxation de la valeur ajoutée, etc. Les Membres négocient des engagements pour que les transactions à la frontière soient aussi équitables et ouvertes que possible. Cela n'aurait pas de sens que les avantages procurés par ces engagements soient réduits à néant par des transactions qui réintroduiraient la protection ou la discrimination que les règles de l'OMC visent à supprimer.

"La mondialisation est un processus qui semble irréversible de sorte que la seule possibilité que nous ayons est d'y prendre part, mais pas de manière passive."

J C , P ن M /

Reuters

20 août 2001

"Nous avons constaté que les 3 milliards d'êtres humains qui vivent dans les 24 pays en développement s'étant intégrés à l'économie mondiale avec le plus de succès ont bénéficié d'une hausse de leurs revenus, d'un allongement de leur espérance de vie et d'une amélioration de leur scolarité. Le taux de croissance moyen de ces pays s'est élevé à 5 pour cent dans les années 90 alors qu'il a été de 2 pour cent dans les pays riches ... La politique de l'autruche n'est pas la réponse appropriée. Ce qui pourrait l'être, c'est la mise en place de filets de sécurité et de politiques rationnelles et la réduction des obstacles au commerce dressés par les pays riches."

C A ن , R ن B

Financial Times

17 août 2001

Q ن A ن ن OMC?

Il peut être difficile de tracer la limite entre les objectifs de politique nationale et les obstacles non tarifaires. Aussi les Accords de l'OMC sont-ils suffisamment souples pour permettre aux Membres de poursuivre d'autres objectifs que le commerce. Ils font toujours référence aux normes internationales lorsqu'il y a lieu. De plus, les réglementations nationales ne sont concernées par les règles de l'OMC

L'OMC est constituée de gouvernements agissant de concert
de gs pour le7781veloppcultureancns" re pt otamment leD 0.0 (État0199 186.4870.995 (tempM
que dans la mesure où elles s'appliquent aux marchandises et aux
services échangés.

Les Accords de l'OMC tiennent compte des différents niveaux de
développement et des différentes politiques économiques et
commerciales:

- en prévoyant des calendriers de mise en œuvre des règles plus
longs pour les pays en développement ou en leur permettant
de prendre des engagements de libéralisation moindres,
comme c'est le cas dans l'Accord sur l'agriculture;
- en permettant parfois un niveau de conformité moindre pour
les pays en développement – notamment les moins avancés
d'entre eux;
- en offrant aux Membres des "dérogations" limitées dans le
temps pour certaines obligationsriculture;

L'OMC... Pourquoi elle est importante



S'il était vrai que "les gouvernements ne représentent pas les intérêts des citoyens", il faudrait que les citoyens eux-mêmes remédient à cette situation. Ce n'est pas une question dont une organisation intergouvernementale telle que l'OMC peut s'occuper. L'OMC appartient à ses Membres et est dirigé par ses Membres. Les Ambassadeurs agissent au nom de leurs Ministres, sur les instructions de leur gouvernement, quand les Ministres ne se rencontrent pas. Les Ministres tiennent des Conférences ministérielles au moins une fois tous les deux ans, ce qui est l'occasion pour l'OMC de rendre des comptes à ses Membres. Les parlements doivent ratifier les accords passés à l'OMC. Les parlements représentent le peuple, c'est pourquoi nous devons les impliquer plus dans nos processus et c'est ce que nous sommes en train de faire. Les parlementaires devraient se réunir régulièrement pour s'informer de ce que nous faisons et pour conseiller et réfléchir aux préoccupations des gens qu'ils représentent. Récemment, l'OMC a suggéré à l'Union Interparlementaire (UIP) de tenir une conférence spéciale pour sensibiliser les parlementaires à notre travail. Ce fut un succès et il est prévu à l'avenir d'organiser de façon régulière ce genre de réunion. Je m'adresse souvent à des commissions parlementaires pour témoigner et expliquer le fonctionnement de l'OMC.

M M

octobre 2001

Certains disent que les gouvernements ne représentent que les intérêts de leurs dirigeants ou de leur "exécutif", ou encore des élites de la société ou des grandes entreprises. Ils disent que les gouvernements ne représentent pas vraiment les intérêts des citoyens. Mais cela concerne plus la relation entre les gouvernements et les citoyens que la relation entre l'OMC et les citoyens. Certains soutiennent que l'OMC n'est "pas démocratique", car elle "annule" les lois adoptées par des gouvernements démocratiquement élus. C'est là un malentendu. L'OMC n'"annule" pas les lois nationales, car elle n'a pas les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour le faire dans quelque pays que ce soit. Ses règles, dont tous les Membres sont convenus à l'avance, concernent l'effet des lois sur le commerce. Elles sont adoptées par consensus, approuvées par chaque gouvernement et ratifiées par les parlements nationaux. Les parlements ont donc la responsabilité de veiller à ce que les lois qu'ils adoptent ou ont adoptées sont conformes aux traités qu'ils approuvent. Les gouvernements Membres de l'OMC sont en effet tenus de respecter les obligations qu'ils ont contractées au titre de l'Accord sur l'OMC.

L'OMC est constituée de gouvernements agissant de concert

Et qu'en est-il d'un "déficit de démocratie" dans la prise de décision entre les Membres de l'OMC? L'argument selon lequel les pays en développement modestes et pauvres sont exclus du processus décisionnel de l'Organisation est sans fondement. Tous les Membres de l'OMC ont exactement les mêmes droits en vertu des Accords. Toutes les décisions prises à l'OMC le sont par consensus (bien qu'un vote soit juridiquement possible en vertu des traités de l'OMC), et tout Membre peut opposer son veto aux décisions qu'il n'approuve pas. Cela veut dire que les Membres les moins puissants de l'Organisation ont une grande influence. Après la Conférence ministérielle de Seattle, tous les pays en développement, et notamment les moins avancés d'entre eux, ont reconnu que le principe du consensus était le meilleur moyen de sauvegarder leurs intérêts. En outre, si cette accusation était fondée, pourquoi tant de petits pays en développement, depuis le Bhoutan jusqu'au Vietnam, chercheraient-ils activement à accéder à l'OMC?

Bien sûr, les gouvernements Membres ne participent pas tous autant qu'ils le voudraient à l'activité de l'OMC. Certains, surtout ceux des pays les moins avancés, ont besoin d'une aide pour renforcer leurs moyens de participation. Il y a par exemple un groupe de pays parmi les moins avancés qui n'ont pas les moyens d'entretenir un bureau à Genève. Le Secrétariat de l'OMC n'épargne aucun effort pour les tenir informés des activités de l'Organisation. Et, deux fois par an, les représentants des gouvernements qui n'ont pas de bureau à Genève sont invités à l'OMC pour une semaine de réunions d'information détaillées. Les moyens d'assistance du Secrétariat sont toutefois limités en l'absence de ressources financières additionnelles. Les parlementaires et les législateurs ont déclaré à plusieurs reprises qu'il faudrait fournir à l'OMC les moyens de faire davantage.

Un "déficit de démocratie" à l'OMC? Qu'entend-on exactement par "démocratie" dans le cadre de l'OMC? Certains disent que l'Organisation n'est "pas démocratique" parce que les citoyens ne participent pas directement à ses travaux. Mais cela signifie-t-il qu'elle n'est "pas démocratique"? Après tout, l'OMC est un traité entre gouvernements et, comme les autres traités, elle n'inclut pas directement les citoyens. Seul un gouvernement peut négocier des règles commerciales pour les pays. Les citoyens sont normalement représentés à l'OMC par leur gouvernement.

L'OMC ET LES ONG

Les Membres de l'OMC ont souvent débattu du rôle que les ONG pourraient jouer dans les réunions de l'Organisation. Ils ont présenté plusieurs communications sur ce sujet et expliqué à de multiples reprises que ce sont les gouvernements qui représentent les intérêts des citoyens. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de contact entre les Membres de l'OMC et les représentants des ONG.⁶ Dans le cadre du mandat que lui ont confié les Membres, le Secrétariat de l'OMC a pris plusieurs mesures pour intensifier le dialogue avec les ONG et les informer davantage. Il organise des colloques pour les ONG, tient des réunions d'information régulières et a une section spéciale sur son site Web avec des informations spécifiquement destinées aux ONG. Depuis la création de l'OMC, les ONG ont assisté à toutes les Conférences ministérielles.

L'OMC compte 142 Membres et repose sur le consensus. Cela signifie que tous les Membres sont égaux devant les règles et qu'ils ont tous le droit de participer à la prise de décisions. Le consensus implique que tous les Membres ont le droit de veto. Les Accords de l'OMC sont négociés par les ambassadeurs qui représentent leur pays. Avant que les accords entrent en vigueur, les gouvernements en sont saisis. Les gouvernements sont eux-mêmes responsables devant les parlements qui ont le pouvoir d'adopter la législation, car nos accords doivent être ratifiés par le législateur. Tous les deux ans, nous devons rendre des comptes à une Conférence ministérielle qui nous indique la voie à suivre."

M M

Symposium de l'OMC sur les problèmes auxquels doit faire face le système commercial multilatéral

7 juillet 2001

(Voir Annexe 2 pour le discours complet du Directeur Général)

A la Conférence ministérielle de Seattle, plus de 160 réunions (ateliers, séminaires, rencontres privées) ont eu lieu au Centre des ONG. Comme lors des précédentes conférences ministérielles, le Secrétariat de l'OMC a informé chaque jour les ONG des progrès accomplis dans les séances de travail. En outre, les ONG avaient entièrement accès au centre de

⁶ Les relations avec les organisations non gouvernementales (ONG) sont traitées à l'article V:2 de l'Accord de Marrakech et précisées dans un ensemble de directives (WT/L/162) adoptées par le Conseil général en juillet 1996.

presse situé sur le lieu officiel de la Conférence. Indépendamment du résultat de cette conférence et des protestations tumultueuses qui l'ont accompagnée, les ONG se sont félicitées de ces dispositions, qu'elles ont considérées comme un signe authentique de transparence.

En raison des violentes manifestations qui ont eu lieu aux Conférences de l'OMC tant à Genève (mai 1998) qu'à Seattle (novembre 1999), les ONG ont eu plus de mal à convaincre les Membres de l'OMC de leur accorder une plus large place. Certains Membres considèrent que les ONG elles-mêmes ne rendent pas directement compte au public. Et certains de leurs opposants font valoir que bon nombre d'entre elles ne publient pas leurs comptes ou ne soumettent pas leurs documents internes à l'examen du public. Bien que les ONG puissent à juste titre prétendre représenter un point de vue, même largement partagé, il paraît difficile de dire qu'elles représentent les citoyens de la même manière que les membres élus d'un parlement. Néanmoins, bon nombre de Membres souhaitent leur participation et les encouragent à suivre les travaux de l'Organisation.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

de leur pays. Ils peuvent et doivent souvent organiser de larges concertations nationales sur la politique commerciale. Dans certains pays, les ONG exercent une pression considérable, et leur point de vue est souvent repris dans les positions adoptées par de nombreux Membres sur les questions de politique commerciale.

Les valeurs du commerce ne sont pas contraires aux autres valeurs

LES VALEURS DU COMMERCE NE SONT PAS CONTRAIRES AU AUTRES VALEURS

Si l'OMC travaille pour le commerce, pourquoi ne pas l'utiliser pour atteindre d'autres objectifs?

"Le système commercial ouvert et fondé sur des règles a engendré une avancée extraordinaire de la prospérité et une diminution spectaculaire de la pauvreté ... Le processus de libéralisation du commerce doit se poursuivre. Mais les opinions divergent largement quant à la façon dont cela devrait se faire. Certains ont proposé d'utiliser les règles commerciales pour atteindre des objectifs fixés en matière de législation du travail, de protection de l'environnement ou de défense des droits de l'homme. Ce n'est pas mon avis: je pense que, pour réaliser ce type d'objectifs, il vaudrait mieux tirer un meilleur parti des organismes des Nations Unies. Si l'on utilisait le système commercial multilatéral aux fins que je viens d'évoquer, on le soumettrait à des tensions trop fortes et on obtiendrait moins de résultats qu'en s'attaquant aux problèmes avec des politiques bien ciblées."

M. K. A. , **د**
Conseil économique et social
juillet 1998

ON

Beaucoup attendent de l'OMC qu'elle favorise les progrès dans les domaines de l'écologie, des normes du travail, des droits de l'homme, de la santé, de la culture et de l'exclusion sociale. Ils veulent qu'elle se serve de ses règles pour faire respecter les "normes fondamentales du travail" ou soutenir les sanctions commerciales à l'encontre des méthodes de production nuisibles à l'environnement.

Les gens demandent souvent pourquoi, s'il existe un système contraignant pour le commerce, ne pas avoir des mécanismes semblables pour traiter des questions comme l'environnement, les normes de travail, l'égalité des sexes, les droits indigènes et autres différences? Bonne question. Peut-être que d'autres institutions pourraient dupliquer le mécanisme de l'OMC. Cependant, si l'OMC prenait en charge toutes ses responsabilités additionnelles, alors elle ne pourrait plus fonctionner, pire, ce serait une organisation avec trop de pouvoirs.

Pour chaque problème mondial, il faut trouver le meilleur mode d'action, sans quoi on ne fait que transférer les problèmes d'une

L'OMC... Pourquoi elle est importante

instance à l'autre. L'OMC n'est pas la mieux placée pour résoudre la totalité des problèmes non commerciaux.

Nous n'avons pas besoin de faire de l'OMC un substitut du système international. L'ensemble des organismes et programmes des Nations Unies sont déjà là pour jouer précisément ce rôle. Dans certains cas, il faudrait peut-être renforcer les organismes des Nations Unies grâce à de meilleurs mécanismes d'exécution, afin qu'ils puissent agir conformément à leur domaine de juridiction institutionnelle. Cela vaudrait beaucoup mieux que de se servir de l'OMC pour faire appliquer des politiques qui ne sont pas de son ressort.

Ce n'est pas parce que l'OMC n'a pas été très efficace pour ce qui est de garantir le respect des règles commerciales qu'elle devrait maintenant axer ses activités sur la réalisation d'autres objectifs de politique générale. La plupart des Membres pensent qu'elle ne devrait pas le faire. Ils considèrent que l'OMC n'est qu'une enceinte où négocier des règles commerciales et rien d'autre.

Le commerce n'est pas une fin en soi – pas plus que la libéralisation des échanges. Plusieurs objectifs importants touchant le bien-être de l'humanité sous-tendent les Accords de l'OMC: accroître l'emploi et la productivité, améliorer l'approvisionnement alimentaire et en diminuer le prix, élargir l'accès à la santé, à l'éducation et à l'information. Mais c'est aux gouvernements de décider comment atteindre ces objectifs. Le commerce peut aider à trouver les moyens. Les valeurs du commerce et les valeurs non économiques peuvent se compléter, à condition que les gouvernements respectent les règles. Par exemple, un pays peut avoir les normes alimentaires et sanitaires les plus strictes du monde, mais celles-ci ne doivent pas être discriminatoires en imposant des exigences plus sévères pour les produits étrangers que celles appliquées aux fournisseurs nationaux.

Avec la mondialisation des marchés, il y a de plus en plus d'interactions entre la réglementation commerciale et les réglementations sanitaires et environnementales. Les Accords de l'OMC offrent aux gouvernements la souplesse dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

Les valeurs du commerce ne sont pas contraires aux autres valeurs

Les gouvernements ne veulent pas qu'on les empêche de limiter les importations qui peuvent présenter des risques inacceptables pour la santé ou l'environnement. Mais cela ne veut pas dire qu'ils sont disposés à accepter le protectionnisme sous prétexte de protéger la santé. Il y a une différence entre les deux positions. Tous les Membres estiment qu'il est possible d'éviter à la

L'OMC... Pourquoi elle est importante

QUELQUES QUESTIONS D'ÉCARTS

Des exceptions générales - telles que celles qui sont prévues à l'article XX du GATT de 1994 - permettent aux gouvernements de faire ce qu'il faut pour atteindre certains objectifs visant à préserver la santé, l'environnement et la moralité publique.



Il y a de grands malentendus au sujet des différends portés devant l'OMC à propos de réglementations nationales touchant l'environnement ou la santé.

Dans la décision qu'il a rendue au sujet de la procédure engagée, entre autres, par l'Inde contre les lois américaines qui interdisaient certaines importations de crevettes (affaire "crevettes-tortues"), l'Organe d'appel de l'OMC a expressément déclaré que les gouvernements ont parfaitement le droit de protéger la santé et la vie des personnes et des animaux et de préserver les végétaux en prenant des mesures de conservation des ressources épuisables. L'OMC n'a pas à leur "accorder" ce droit, qui leur est conféré en vertu de l'article XX.

Ces décisions ne s'en prennent pas aux politiques relatives à l'environnement. Le différend a surgi parce que les mesures de protection concernées accordaient aux fournisseurs étrangers un traitement moins favorable qu'aux fournisseurs nationaux ou créaient une discrimination entre les fournisseurs étrangers ou qu'elles restreignaient le commerce plus qu'il n'était nécessaire pour atteindre l'objectif environnemental souhaité. L'article XX dit clairement que les mesures prises pour protéger des ressources naturelles épuisables, par exemple, ne doivent pas être appliquées de façon à constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les Membres où les mêmes conditions existent. Elles ne doivent pas non plus servir de restriction déguisée au commerce international. Cela serait manifestement contraire aux principes fondamentaux de l'équité et de l'ouverture des marchés – et aux règles de l'OMC.

L'OMC a effectivement des règles concernant l'effet sur le commerce des politiques visant à protéger la santé des personnes et des animaux et à

préservier les végétaux. Elle a aussi des règles concernant l'effet de l'étiquetage sur le commerce. Mais ces règles ne précisent pas les politiques que les gouvernements doivent appliquer, elles disent seulement que les politiques et les réglementations ne doivent pas établir de discrimination et qu'aucune mesure commerciale – telle que les obstacles à l'importation – ne doit être plus restrictive que nécessaire pour atteindre des objectifs fondamentaux crédibles.

Certes, la plupart des Membres qui ont signé un AEM sont aussi Membres de l'OMC, de sorte qu'il serait raisonnable que les membres de la société civile exigent des gouvernements signataires des deux accords qu'ils veillent à ce que les dispositions négociées dans chaque domaine ne se contredisent pas.

L'OMC impose certaines limites élémentaires concernant les subventions qui entravent le commerce international. Mais les règles en vigueur ne permettent pas de traiter correctement les subventions qui sont à l'origine d'une pêche trop intensive – et même les règles qui exigent simplement que les subventions soient notifiées à l'OMC sont rarement respectées. Heureusement, l'OMC envisage de plus en plus sérieusement de conclure au cours des prochaines années un accord sur de nouvelles règles concernant les subventions à la pêche.

F ^{١٤}
Brochure issue summary no. 19/99.

Un exemple de question environnementale mettant en jeu les principes fondamentaux de l'OMC est le différend né du fait que les États-Unis, cherchant à améliorer la qualité de l'air sur leur territoire, avaient appliqué aux caractéristiques chimiques de l'essence importée des règles plus strictes qu'à celles de l'essence raffinée dans le pays. Le Venezuela (puis le Brésil) jugeaient cela déloyal, car l'essence américaine n'avait pas à répondre aux mêmes normes, ce qui était contraire au principe du "traitement national" et ne pouvait être justifié au titre des exceptions aux règles normales de l'OMC prévues pour les mesures de protection de la santé et de l'environnement. Le groupe spécial chargé du différend s'est déclaré d'accord avec le Venezuela et le Brésil. Le rapport d'appel a confirmé ses conclusions (en apportant quelques modifications à son interprétation du droit), et les États-Unis ont accepté de changer leur réglementation.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

l'article XX n'est donc pas seulement possible, elle est très vraisemblable.

La distinction entre les décisions relatives aux effets sur le commerce et les décisions relatives aux politiques elles-mêmes est importante. L'OMC n'a pas de règles concernant l'effet des réglementations environnementales sur le commerce – sauf l'obligation qui veut qu'aucune politique ou réglementation nationale n'entraîne une discrimination commerciale entre les Membres.

Charlene Barshefsky, ancienne Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales, a reconnu en octobre 1999 que "les États-Unis n'ont assoupli aucune de leurs lois sur l'environnement ou sur la santé ou la sécurité pour se conformer à une décision de l'OMC" (dans plusieurs les États-Unis ont "perdu"). Elle a expliqué que, quand les lois américaines ont été modifiées, c'était pour supprimer toute discrimination dans le traitement des sociétés étrangères et américaines.⁸

Lorsqu'on prend des décisions touchant l'environnement, la santé ou bon nombre d'autres domaines de la politique publique, il faut souvent tenir compte de questions scientifiques et techniques complexes. On a alors besoin d'évaluations pour déterminer le résultat que peut avoir une décision – faut-il, par exemple, approuver ou non une catégorie de médicaments pour l'usage public? – mais aussi les *risques* différents liés aux autres résultats possibles – par exemple, le risque lié aux effets secondaires est-il plus grand que celui lié à la maladie?

⁸ Les États-Unis ont perdu non pas parce qu'ils avaient cherché à protéger l'environnement mais parce qu'ils avaient établi une discrimination entre des Membres de l'OMC et n'avaient donc pas respecté entièrement les prescriptions de l'article XX. Ils avaient offert aux pays de l'hémisphère occidental – principalement les Caraïbes – une assistance technique et financière et des périodes de transition plus longues avant que leurs pêcheurs ne commencent à utiliser des dispositifs excluant les tortues, sans offrir les mêmes avantages aux quatre pays d'Asie (Inde, Malaisie, Pakistan et Thaïlande) qui ont déposé la plainte devant l'OMC.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

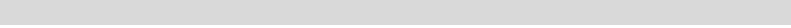


Les Membres peuvent recourir à ce principe d'administration lorsqu'il n'existe pas de données scientifiques immédiates permettant de prendre une décision dans des domaines tels que la santé, la sécurité ou l'environnement et que le risque paraît trop grand.

La Convention des Nations Unies sur la biodiversité (CDB)– un accord environnemental multilatéral (AEM) avec le secrétariat duquel l'OMC coopère – a officiellement approuvé en 2000 le "principe de

L'OMC... Pourquoi elle est importante

technologie contiennent à présent une proportion plus grande d'invention et de conception dans leur valeur – c'est par exemple le cas des vêtements griffés ou des nouvelles variétés végétales.



Quelques questions délicates

même lorsqu'elles restent protégées. Cela favorise le progrès technique ainsi que la diffusion et le transfert de technologie. Au bout d'un certain temps, la protection expire, c'est

L'OMC... Pourquoi elle est importante

droits, de restreindre "de manière déraisonnable" le commerce ou d'entraver le transfert international de technologie.

Une question a mobilisé l'attention du public, celle de savoir comment les habitants des pays à faible revenu peuvent avoir accès à des médicaments brevetés ou protégés par une marque, qui sont souvent onéreux. Les réponses proposées touchent des aspects très divers qui ont à voir avec des systèmes de santé tout entiers. En ce qui concerne la propriété intellectuelle, l'Accord sur les ADPIC permet, sous certaines conditions, au Membre de prendre des mesures pour élargir l'accès aux médicaments. Deux de ces mesures souvent débattues en public sont la délivrance de licences obligatoires et les importations parallèles ou importations sur le marché gris.

Les Membres de l'OMC sont convenus d'examiner plus en détail les questions soulevées lors de leur premier débat spécial sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments en juin et septembre 2001.

"Le débat a été fécond, plus de 40 exposés détaillés et approfondis

Quelques questions délicates

invoqués à cette fin ne sont pas limités par l'Accord, mais celui-ci

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Un problème fréquemment soulevé à ce propos est celui de la délivrance de brevets pour des connaissances traditionnelles. Comme les connaissances traditionnelles ne sont pas nouvelles, cela serait incompatible avec les principes de l'Accord sur les ADPIC. Toutefois, cela peut arriver par erreur, car une grande partie des connaissances traditionnelles n'est pas enregistrée dans des bases de données consultables par les examinateurs lorsqu'ils décident si un brevet doit être délivré ou non. On s'efforce de remédier à ce problème au niveau tant national qu'international en créant les bases de données nécessaires. L'une des organisations qui se livrent à cette tâche est l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève. On s'inquiète aussi du fait que le système de propriété intellectuelle n'offre pas assez de possibilités aux collectivités dont les connaissances sont originaires pour empêcher leur utilisation par d'autres. Cette inquiétude se rapporte à d'autres manifestations culturelles traditionnelles telles que le folklore.

Le débat porte aussi sur la question de savoir s'il faudrait ajouter à l'actuel système de propriété intellectuelle des formes de protection concernant des aspects relatifs aux connaissances traditionnelles, notamment celles des communautés autochtones et locales. L'OMPI a commencé à étudier ces questions, et des propositions d'action de la part de l'OMC ont été formulées durant les préparatifs de la Conférence ministérielle de Seattle. On reconnaît que ce sujet soulève des questions complexes et difficiles. Par exemple, alors que certains droits de propriété intellectuelle tels que les marques et les indications géographiques peuvent avoir une durée indéterminée, l'un des traits essentiels des principaux droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations et aux inventions est qu'après une période de protection, ces créations ou inventions tombent dans le domaine public et peuvent être utilisées librement par l'humanité.

Les indications géographiques sont des noms de lieux (et parfois des mots étroitement associés à un lieu) qui servent à désigner l'origine et les caractéristiques d'un produit. Il y a ainsi le vin de Bordeaux, le champagne ou le fromage de Roquefort. Les termes désormais utilisés

de façon générique (tels que le fromage cheddar) hors de leur lieu d'origine n'ont pas à être protégés.

L'Accord sur les ADPIC dispose qu'un Membre doit normalement protéger les indications géographiques, afin d'empêcher les consommateurs d'être induits en erreur. Pour les vins et spiritueux, il prévoit une protection renforcée, c'est-à-dire même lorsque le public ne risque pas d'être induit en erreur.

Certains Membres veulent que cette protection renforcée s'applique non seulement aux vins et spiritueux mais aussi à des produits tels que le jambon de Parme, le thé de Darjeeling, le riz basmati, la bière ou d'autres produits agricoles ou artisanaux. Ils jugent illogique de réserver un traitement spécial aux vins et spiritueux. Certains disent qu'ils seraient même disposés à négocier de façon plus active au cours des pourparlers actuels sur l'agriculture (qui ont commencé en 2000) s'ils voient que l'on progresse dans l'élargissement de la protection renforcée à ces produits. D'autres s'opposent à un tel élargissement, car l'entente actuelle correspond à un équilibre d'intérêts délicat tant à l'intérieur de l'Accord sur les ADPIC qu'entre cet accord et les précédentes négociations sur l'agriculture qui ont eu lieu lors du Cycle d'Uruguay, entre 1986 et 1994.

L'Accord général sur le commerce des services, l'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est le premier et le seul ensemble de règles multilatérales régissant le commerce international des services. Il a été élaboré par l'OMC en 1994. [WTO - Trade Agreements - GATS](#)

L'OMC... Pourquoi elle est importante

estimaient qu'un tel accord risquerait d'empêcher les Membres de poursuivre leurs objectifs de politique nationale et de limiter leur pouvoir de réglementation. Toutefois, l'accord qui a été mis au point offre une grande souplesse, tant dans le cadre des règles que pour l'inscription d'engagements sur les listes. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'AGCS est, de tous les Accords de l'OMC, le moins contesté par les Membres. De nouvelles négociations visant à libéraliser le commerce des services ont commencé le 1^{er} janvier 2000, et elles se sont déroulées dans une ambiance très positive; fin mars 2001, les participants se sont entendus sur un large ensemble de lignes directrices et de procédures pour les négociations à venir.

"Néanmoins, l'OMC a favorisé une augmentation massive des investissements. L'Accord sur les télécommunications de base et la tendance plus générale à la libéralisation de la réglementation ont déclenché un engouement sans précédent pour l'établissement de réseaux reliant les villes et les différents points du globe. De 1997 à 2000, les pays de l'OCDE comme les pays en développement ont vu les sociétés en place comme les nouveaux concurrents faire de gros investissements dans l'infrastructure des télécommunications. Dans le cas des pays en développement, entre 1995 et 1998, le montant des investissements a triplé par rapport à la décennie précédente. En conséquence, le réseau de télécommunication mondial est passé en 1989 de un demi-milliard d'utilisateurs à 2 milliards l'année dernière. Simultanément, le nombre d'utilisateurs d'Internet est passé de 2 à 200 millions et le nombre de pays connectés à Internet de 90 à 200. L'écart entre pays développés et pays en développement a ainsi diminué, encore qu'une fracture subsiste entre ceux qui ont largement accès à l'information et les autres. "

D  P C

Daily Mail & Guardian
Afrique du Sud
22 août 2001

Mais, alors que l'inquiétude s'est apaisée parmi les gouvernements, l'AGCS fait depuis quelque temps l'objet d'une attention souvent hostile de la part du public. La plupart des critiques et des inquiétudes exprimées portent essentiellement sur trois points: le statut des services publics, le droit de réglementer et les aspects de l'AGCS qui touchent au développement.

Les exportations de services commerciaux de toutes provenances se sont accrues de 1,5 pour cent en 1999 pour atteindre 1 350 milliards de dollars EU par an. Même les pays en développement ont tiré avantage du commerce des services. En Afrique, par exemple, les exportations de services commerciaux ont augmenté de 8,5 pour cent en 1999 (essentiellement grâce à l'amélioration des recettes du tourisme en Égypte) et ont représenté la plus forte progression enregistrée dans le monde.

"À la fin des années 90, les 29 pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) possédaient 60 pour cent de toutes les lignes téléphoniques du monde entier, alors qu'ils ne représentaient que 15 pour cent de la population mondiale. Au cours des années 90, des analystes de la Banque mondiale estimaient qu'il fallait plus de 7 milliards de dollars pour la seule Afrique si l'on voulait obtenir ne serait-ce qu'une ligne téléphonique pour 100 personnes, alors que d'autres affirmaient que 200 milliards de dollars étaient nécessaires pour arriver à des niveaux modestes d'accès aux services de télécommunication dans les pays en développement. Selon ces analystes, l'apport massif d'investissements dans les télécommunications repose sur quatre stratégies: privatisation, concurrence, accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de télécommunications et réglementation adéquate au niveau national."

D
P
C
Daily Mail & Guardian
Afrique du Sud
22 août 2001



On a prétendu que l'AGCS menaçait le droit de maintenir des services publics tels que la santé et l'éducation. Mais ce n'est tout simplement pas le cas. Les gouvernements restent libres de choisir les secteurs de services à propos desquels ils veulent contracter des engagements de libéralisation contraignants. Les services publics sont expressément exclus de l'Accord, qui ne contient absolument aucune disposition obligeant à privatiser des secteurs de services ou rendant illégaux les monopoles d'État ni même les monopoles privés.

Grâce au mode "ascendant" d'inscription des engagements prévu dans l'AGCS, les Membres ne sont pas tenus de contracter des engagements pour l'ensemble des secteurs de services et conservent le droit de préciser les secteurs pour lesquels ils veulent prendre des engagements.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Cela veut dire que ceux qui ne veulent pas consolider les niveaux de concurrence étrangère dans un secteur donné parce qu'ils considèrent qu'il s'agit d'une fonction gouvernementale essentielle ou même pour toute autre raison peuvent ne pas inscrire ce secteur sur leur liste. Dans ce cas, seules s'appliquent les obligations minimales telles que la transparence et la non-discrimination entre les fournisseurs étrangers.⁹ Mais, même quand des engagements sont pris dans des secteurs de services particuliers, l'AGCS autorise les Membres à exercer d'importants contrôles sur la présence de fournisseurs étrangers sur le marché intérieur. Ces contrôles prennent la forme de limitations à l'accès au marché et au traitement national, qui sont inscrites souvent de façon très détaillée sur la liste d'engagements du Membre.

L'existence d'un traitement séparé pour les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental constitue un engagement exprès pris par les Membres de l'OMC afin de pouvoir fournir des services financés sur les fonds publics dans leurs principaux domaines de responsabilité. Les services publics sont définis dans l'Accord comme étant ceux qui ne sont fournis ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec d'autres fournisseurs. Ils ne sont assujettis à aucune discipline de l'AGCS et ne sont pas visés par les négociations, et les engagements relatifs à l'accès aux marchés et au traitement national ne leur sont pas applicables.



Assimiler la libéralisation des services à la déréglementation est une erreur courante. L'AGCS n'exige la déréglementation d'aucun service. Les engagements de libéralisation ne modifient pas le droit qu'ont les Membres de déterminer la qualité, le niveau de sécurité ou les prix, ni d'adopter des réglementations pour atteindre tout autre objectif de politique générale qu'ils jugent approprié. Un engagement relatif au traitement national, par exemple, signifie seulement que la même

⁹ Les Membres ont annoncé l'application d'exemptions ponctuelles de l'obligation NPF à l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, et les candidats à l'accèsion peuvent faire de même. Ces exemptions ne doivent pas excéder, en principe, une période de dix ans.

réglementation s'appliquera aux fournisseurs étrangers et aux fournisseurs nationaux. Il serait impensable que 140 gouvernements signent un accord compromettant leur droit de fixer des conditions de qualifications pour les médecins ou les avocats ou leur capacité d'imposer des normes pour la santé et la sécurité des consommateurs – et les Membres de l'OMC ne l'ont pas fait.

L'élaboration de règles relatives à la réglementation nationale pour tous les secteurs de services est en cours. Ces règles auront pour objet d'empêcher que les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques et les prescriptions en matière de licence ne constituent des obstacles non nécessaires au commerce des

relever les niveaux de vie, moyennant la réalisation du plein-emploi et d'un niveau croissant du revenu réel. Par exemple, le Préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC indique clairement que tels sont les objectifs du système commercial multilatéral. Ces aspirations sont également exprimées à l'article 55 de la Charte des Nations Unies et dans les conventions relatives aux droits de l'homme. Ces deux éléments passent par l'application du principe de la primauté du droit international. L'un et l'autre condamnent la discrimination sur la base de l'origine nationale. Ils ne sont en rien et ne devraient pas être présumés contradictoires.

Dans le rapport intitulé "La mondialisation et son incidence sur le plein exercice des droits de l'homme" (31 août 2000 A/55/342) qu'il a présenté à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général *notait* ce qui suit:

"Les buts et les principes des accords OMC et ceux des droits de l'homme ont donc beaucoup en commun. Croissance économique, élévation des niveaux de vie, plein-emploi et utilisation optimale des ressources mondiales, tout cela va dans le sens de la défense des droits de l'homme, en particulier du droit au développement. On peut aussi apercevoir un parallèle entre les principes de la concurrence loyale et de la non-discrimination en droit commercial, et ceux de l'égalité et de la non-discrimination dans le droit des droits de l'homme. Par ailleurs, le traitement spécial et différentiel offert aux pays en développement dans le cadre des règles de l'OMC fait pendant à la notion d'actions en faveur des groupes désavantagés dans le droit relatif aux droits de l'homme. Ce parallèle peut déjà être observé aux origines même du GATT."

Les Accords de l'OMC n'empêchent pas que des mesures soient prises individuellement par des Membres de l'OMC pour assurer que les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme soient intégrés dans leurs propres activités. C'est à chaque Membre de décider comment il souhaite procéder. Les Accords de l'OMC ne disent rien au sujet du type de politique qu'un gouvernement peut vouloir mettre en œuvre pour permettre la réalisation des droits de l'homme. Par exemple, pour ce qui est du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, rien dans les Accords de l'OMC n'empêche les pays Membres de recourir à des politiques fiscales pour

L'OMC... Pourquoi elle est importante

redistribuer les richesses en attribuant davantage de ressources aux systèmes de sécurité sociale et aux prestations de chômage (articles 22 et 23), garantir que les droits seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe ou la religion (article 2), assurer l'éducation et la santé (article 13 et article 12), prévoir des mesures spéciales de protection et d'assistance en faveur des enfants et adolescents (article 10), renforcer le droit du travail (article 8) ou, généralement, recourir à toute politique qu'ils pourraient avoir à leur disposition pour favoriser l'exécution de leurs obligations en matière de droits de l'homme.

En outre, les pactes relatifs aux droits de l'homme portent essentiellement sur les droits et obligations réciproques des personnes et des États. En revanche, les Accords de l'OMC sont avant tout des contrats négociés au niveau multilatéral précisant les règles juridiques qui doivent régir les relations commerciales internationales. Ils représentent des engagements juridiques internationaux pris par un État vis-à-vis d'un autre État.

Le système commercial multilatéral favorise la réalisation des droits de l'homme par l'établissement d'un cadre multilatéral fondé sur des règles pour le commerce international prévoyant, entre autres choses, la forte réduction des droits de douane et autres obstacles au commerce, l'élimination du traitement discriminatoire dans les relations commerciales internationales et le règlement des différends commerciaux suivant le principe de la primauté du droit international. Le système commercial multilatéral contribue ainsi indirectement à la réalisation d'objectifs tels que le relèvement des niveaux de vie et l'instauration de relations amicales entre les nations. Sans "relations amicales entre les nations", les risques de guerre entre États s'accroissent. Or les plus graves violations des droits de l'homme surviennent pendant les guerres. Deux guerres mondiales ont montré que la coopération internationale, la promotion du principe de la primauté du droit international et la création de mécanismes et organismes internationaux pour la stabilité sociale, économique et politique étaient les meilleurs moyens de préserver la paix. L'OMC contribue à cette paix.

NÉGOCIATIONS: L'AVENIR DE L'OMC

Le monde change vite. La technologie, les transports et les systèmes de communication permettent aux idées, aux marchandises et aux services de franchir des milliers de kilomètres en quelques secondes ou en quelques heures, ce qui stimule les courants d'affaires, le développement et l'invention.

L'OMC... Pourquoi elle est importante



Les citoyens du monde s'inquiètent pour leur avenir et celui de leurs enfants. À quoi ressemblera l'environnement de la planète dans 25 ans et dans quelle mesure notre nourriture sera-t-elle sans risque? Combien de personnes auront échappé à la pauvreté? Beaucoup estiment que ces problèmes internationaux exigent des solutions

L'OMC... Pourquoi elle est importante

et de redistribuer les revenus, de réglementer l'économie et de suivre l'activité des citoyens s'est accrue au point d'en être méconnaissable, surtout au cours du siècle dernier.

La question qui demeure, cependant, est de savoir si la forme actuelle de la mondialisation risque d'avoir un effet différent de celui du passé. Cela pourrait bien être le cas, car bon nombre de facteurs distinguent le voyage actuel des voyages passés et pourraient lui donner une issue différente. Ces facteurs sont notamment des communications plus rapides, la libéralisation des marchés et l'intégration mondiale de la production de biens et de services. Or, contrairement à ce qu'on pense généralement, la forme moderne de la mondialisation ne signera pas l'arrêt de mort de l'État-nation moderne.

L'intégration grandissante

L'intégration grandissante de l'économie mondiale n'est pas sans précédent, du moins sous l'angle des flux de marchandises, de capitaux et de personnes. Des évolutions analogues ont eu lieu à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Premièrement, la proportion de la production mondiale échangée sur les marchés mondiaux n'est pas tellement plus grande que durant les

Annexe 1:

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Les mouvements de population ont culminé durant les années 1890. Les États-Unis ont alors absorbé suffisamment d'immigrants pour accroître leur population de 9 pour cent par rapport au début de la décennie. En Argentine, l'accroissement durant les années 1890 a été de 26 pour cent; en Australie, il a été de 17 pour cent. L'Europe a fourni la majorité des contingents: le Royaume-Uni a abandonné 5 pour cent de sa population, l'Espagne 6 pour cent et la Suède 7 pour cent. En revanche, durant les années 90, les États-Unis ont été le seul pays à afficher un taux d'immigration élevé, attirant surtout des candidats de pays en développement plus que des pays d'Europe. Ces immigrants n'ont accru la population que de 4 pour cent.

Comme tout cela tend à le montrer, malgré les nombreux changements économiques survenus en un siècle, ni les marchés de biens et services ni ceux des facteurs de production ne paraissent beaucoup plus intégrés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a un siècle. Ils semblent plus intégrés pour le commerce, du moins dans les pays à revenu élevé, aussi intégrés

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

Une révolution s'est ainsi produite dans la collecte et la diffusion de l'information, et elle a réduit de façon spectaculaire le coût du déplacement des objets matériels. Mais ces améliorations considérables dans les communications, si importantes soient-elles, ne font que prolonger les tendances issues de la pose des premiers câbles sous-marins au siècle dernier. En outre, la distance continue d'imposer des coûts de transport et de communication tels que la géographie joue toujours un rôle économique non négligeable. Certains services importants ne peuvent toujours pas être fournis à distance.

La baisse du coût des transports et des communications a toutefois suscité une plus grande intégration tout au long du siècle dernier. Mais, si l'histoire démontre une chose, c'est bien que l'intégration n'est pas déterminée par la technologie. Si elle l'était, elle aurait progressé sans heurt au cours des deux derniers siècles. Or, malgré la baisse continue du coût des transports et des communications durant la première moitié du XX^e siècle, l'intégration a en fait reculé.

C'est la politique et non la technologie qui détermine l'ampleur et le rythme de l'intégration économique internationale. Si les innovations dans les transports et les communications ont poussé à l'intégration économique mondiale au cours des 150 dernières années, cela n'a pas été le cas de la politique – et c'est là toute la différence. C'est pourquoi, depuis la fin du XIX^e siècle, le potentiel d'intégration économique a beaucoup plus augmenté que l'intégration elle-même. La mondialisation a encore beaucoup de chemin à faire, si on le lui permet.

La mondialisation n'est pas inéluctable, elle résulte d'un choix. C'est le choix d'accroître le bien-être économique d'un pays – l'expérience tend d'ailleurs à montrer que l'ouverture des échanges et de la plupart des flux de capitaux enrichit la plupart des citoyens à court terme et presque tous à long terme. (Il est toutefois souhaitable de taxer les apports de capitaux à court terme dans les économies de marché émergentes, surtout pendant la transition vers l'intégration financière complète.) Mais, si l'intégration est un choix délibéré plutôt qu'un destin inéluctable, elle ne peut rendre les États impuissants. Leur pouvoir tient aux choix qu'ils opèrent.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Entre 1846 et 1870, la libéralisation s'est répandue du Royaume-Uni au reste de l'Europe. Le protectionnisme, qui n'avait jamais faibli aux États-Unis, a reparu en Europe continentale après 1878, atteignant son point culminant durant les années 30.

Une nouvelle ère d'intégration économique mondiale n'a vu le jour qu'après la guerre, et encore partiellement: entre la fin de la seconde guerre mondiale et la fin des années 70, seuls les pays avancés ont abaissé leurs barrières commerciales. En revanche, durant les 20 dernières années, une libéralisation substantielle a pris racine à travers le monde. À la fin des années 90, aucun pays important sur le plan économique n'avait un gouvernement partisan du protectionnisme.

Ce cycle historique apparaît aussi dans les investissements internationaux. Les marchés financiers sont restés ouverts au XIX^e siècle et au début du XX^e, en partie parce que les États n'avaient pas les moyens de contrôler les flux de capitaux. Ils ont acquis ces moyens et les ont consolidés avec hésitation entre 1914 et 1945, fermant progressivement leurs marchés financiers. Puis, quelques pays avancés ont commencé à libéraliser les flux de capitaux durant les années 50 et 60, mais la grande vague de libéralisation n'a vraiment débuté qu'à la fin des années 70, se propageant dans les pays à revenu élevé, dans une grande partie des pays en développement et, durant les années 90, dans les anciens pays communistes. Malgré un grand nombre de crises financières survenues durant cette période, la tendance est restée inchangée.

Dans le domaine de la politique monétaire, le plus grand changement a été le passage de l'étalon-or de la période 1870-1914 au flottement des monnaies. La stabilité des taux de change à long terme inhérente à l'étalon-or favorisait les flux de capitaux à long terme, notamment le financement obligataire, de manière plus efficace que l'instabilité monétaire actuelle. Les vastes courants financiers à court terme d'aujourd'hui ne sont pas seulement la conséquence de l'instabilité des taux de change, ils en sont aussi l'une des causes.

Pourtant, les États ont resserré presque partout leur contrôle sur les mouvements de populations en quête d'un emploi durant la première partie du siècle dernier. À l'exception de la politique d'immigration libre entre les membres de l'UE, le contrôle de l'immigration est généralement bien plus strict qu'il ne l'était il y a 100 ans.

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

L'OMC... Pourquoi elle est importante



On croit souvent que la mondialisation prive les gouvernements de leurs moyens de faire ce qu'ils veulent ou doivent faire, surtout dans les domaines essentiels de la fiscalité, des dépenses publiques destinées à la redistribution des revenus et de la politique macro-économique. Mais qu'en est-il v

Annexe 1:

L'OMC... Pourquoi elle est importante

raison de la mondialisation, il reste très difficile de déguiser le mouvement physique, la consommation ou le revenu.

Le troisième aspect important de la mondialisation, Internet, peut avoir un effet non négligeable sur le recouvrement des taxes. Stéphane Buydens (de l'OCDE) estime de façon vraisemblable qu'Internet aura surtout un effet sur quatre grands domaines: la taxation des dépenses, les conventions fiscales, la fixation de prix internes dans les multinationales et l'administration fiscale.

Les transactions qui se font uniquement par Internet – téléchargement de films, de logiciels ou de musique – sont difficiles à taxer. Mais, quand Internet sert à acheter des biens corporels, l'État peut imposer des taxes, à condition que les fournisseurs coopèrent avec les autorités fiscales des juridictions correspondantes. Si ces fournisseurs sont de grandes sociétés par actions, ce qui est habituellement le cas, cette coopération n'est peut

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

continueront à payer de bon cœur pour avoir des écoles ou des transports publics de qualité. D'ailleurs, l'un des phénomènes les plus surprenants de l'Europe moderne est que les pays scandinaves, où la pression fiscale et les dépenses sont élevées, sont à la tête de la "nouvelle économie".

Les États utiliseront aussi les échanges d'informations et les autres formes de coopération pour maintenir leurs recettes et pourraient même envisager de conclure des accords internationaux sur une fiscalité minimale. Ils obligeront sans aucun doute les sociétés cotées en bourse qui continuent à dominer les transactions tant en ligne que hors ligne à coopérer avec les autorités fiscales. Mais la concurrence entre États ne sera pas supprimée, car les pays puissants qui ont un niveau de fiscalité et de dépenses relativement bas voudront le conserver.

En fin de compte, l'ouverture des économies et l'essor des nouvelles

L'OMC... Pourquoi elle est importante

macro

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

renforcent la crédibilité des engagements qu'il prend, même s'il est altruiste, à l'égard du secteur privé. Un compte de capital ouvert est l'une de ces contraintes. Un traité avec d'autres gouvernements, comme au sein de l'OMC, en est une autre, de même que des accords avec des intérêts privés puissants. Même la Chine a fini par reconnaître les avantages économiques qu'elle peut retirer de ce type d'engagements internationaux.

L'idée que la mondialisation rend les États inutiles est moins crédible encore que celle qu'elle les rend impuissants. Ce serait plutôt l'inverse, pour au moins trois raisons. Premièrement, la capacité qu'a une société de tirer parti des possibilités offertes par l'intégration économique internationale dépend de la qualité de biens publics tels que les droits de propriété, une fonction publique honnête, la sécurité des personnes et l'éducation de base. Sans un cadre juridique adéquat en particulier, l'éventail des contrats potentiellement gratifiants est fortement réduit. Cette remarque peut paraître banale, mais de nombreux pays en développement n'ont pas réussi à mettre en place ces conditions essentielles de la réussite.

Deuxièmement, l'État définit normalement l'identité. Le sentiment d'appartenance fait partie du sentiment de sécurité, et la plupart des individus se refuseraient à l'abandonner, même à l'ère de la mondialisation. Il n'est peut-être pas surprenant que certains des pays qui ont le mieux réussi à intégrer leur économie sont petits et homogènes et ont un fort sentiment d'identité collective.

Troisièmement, la bonne gestion des affaires internationales repose sur la capacité des États d'offrir et de garantir la stabilité. La pierre angulaire de l'ordre international est l'État territorial et son monopole sur le pouvoir coercitif à l'intérieur de sa juridiction. Le cyberspace n'y change rien: les économies sont en fin de compte gérées pour et par les êtres humains, qui ont une présence physique et donc une localisation physique.

La mondialisation ne rend pas les États inutiles. Au contraire, pour pouvoir exploiter les possibilités offertes par l'intégration internationale, les individus ont besoin qu'il y ait des États aux deux bouts de leurs transactions. Les États défaillants, les États en proie au désordre, les États faibles sont mis à l'écart comme les trous noirs du système économique mondial.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Que signifie alors la mondialisation pour les États? Premièrement, c'est la politique qui détermine emrt, c'est

ANNEXE 2: SOCIÉTÉS OUVERTES, LIBERTÉ, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE

Discours de bienvenue de M. Mike Moore, Directeur général de
l'Organisation mondiale du commerce

Séance plénière d'ouverture
Symposium de l'OMC sur les problèmes auxquels doit faire face le
système commercial multilatéral
Genève, 6 juillet 2001

Monsieur le Commissaire
Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
Mesdames et Messieurs les invités
Mesdames et Messieurs

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue. Votre présence ici
est une bonne chose et je me réjouis à la perspective des discussions,

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Annexe 2: Sociétés ouvertes, liberté, développement et commerce

Certains estiment qu'en supprimant l'OMC, on abolirait alors la mondialisation. Je crois que ce sont les règles et le droit qui permettent d'aborder de manière civilisée les différends. L'OMC est placée au centre de ce débat par son système de règlement des différends qui donne à ses décisions un caractère contraignant. Les gens bien intentionnés sont troublés. Pourquoi, demandent-ils, pouvons-nous disposer d'un système contraignant dans le cas du commerce mais pas dans celui de l'environnement, du travail, des enfants et des droits en matière d'égalité des sexes, des droits de l'homme, des droits des animaux et des droits des autochtones? Pourquoi ne pouvons-nous pas régler d'une manière analogue les différends qui poussent les nations et les tribus à la guerre? Bonne idée. Je suis sûr que Kofi Annan apprécierait ce système. Nos détracteurs, qui ne sont pas tous fous ou mal intentionnés, affirment souvent que nous avons trop de pouvoir. Toutefois, certains d'entre eux veulent nous donner davantage de pouvoirs et de responsabilités. C'est aussi un problème de compétences. À quelle institution internationale ces pouvoirs et ces responsabilités devraient-ils être conférés? Nous devons reconnaître les lacunes qui existent dans l'architecture internationale. Il n'y a, par exemple, aucun organisme mondial puissant et doté d'un financement qui soit chargé de l'environnement. Ce devrait être pourtant le cas. Il faut qu'une réflexion intense, nouvelle et novatrice soit menée au sujet des rôles, des fonctions, des compétences, des obligations, de la gestion et des mandats de toutes les institutions internationales et de la manière dont nous fournissons nos services. À cet égard, ceux qui ne sont pas prisonniers de la procédure et de la bureaucratie peuvent faire avancer le débat. Je serais heureux de connaître votre avis. Un ami cher a qualifié notre processus et notre culture de "médiévaux". Il faut espérer que nous entrions dans une ère de lumières, à laquelle contribue l'information, qui nous permet de communiquer par des moyens dont nos fondateurs n'avaient jamais rêvé.

L'OMC compte 142 Membres et repose sur le consensus. Cela signifie que tous les Membres sont égaux devant les règles et qu'ils ont tous le droit de participer à la prise de décisions. Le consensus implique que tous les Membres ont le droit de veto. Les Accords de l'OMC sont négociés par les ambassadeurs qui représentent leur pays. Avant que les accords entrent en vigueur, les gouvernements en sont saisis. Les gouvernements sont eux-mêmes responsables devant les parlements qui ont le pouvoir d'adopter la législation, car nos accords doivent être ratifiés par le législateur. Tous les deux ans, nous devons rendre des

L'OMC... Pourquoi elle est importante

comptes à une Conférence ministérielle qui nous indique la voie à suivre.

Nous améliorons constamment la situation et la participation des Membres de l'OMC n'ayant pas de représentation à Genève et nous aidons les missions les plus modestes dans le cadre de nos travaux à Genève. Les Membres travaillent actuellement dans les domaines importants de la transparence interne et externe.

Nos mandants défendent jalousement leurs droits et leurs prérogatives. Même la tenue de ces symposiums fait l'objet d'une controverse et n'est pas approuvée à l'unanimité. Permettez-moi d'avancer une explication. De nombreux ministres et ambassadeurs affirment qu'il n'incombe pas à l'OMC de faire participer les ONG et la société civile. À leur avis, cela devrait être fait au niveau national dans le cadre de la définition des positions nationales. Ils ont raison, mais seulement à 90 pour cent.

Comme j'ai été si poli et vous ai souhaité la bienvenue, puis-je solliciter votre aide. Rien ne dérange plus nos mandants que les ennemis aveugles et antidémocratiques de la société ouverte qui ont même l'objectif déclaré d'empêcher les ministres et nos dirigeants de se réunir. Imaginez l'attitude du Ministre sud-africain, qui était en prison pendant la lutte de l'Afrique du Sud pour la liberté, lorsqu'il a dû faire face à ce comportement dans les rues de Seattle. Ou le Ministre suédois qui voulait mettre l'accent sur les questions concernant le développement durable, le sida et la manière d'étendre à une Europe élargie les libertés que nous considérons comme allant de soi, mais qui voit la conférence de son dirigeant attaquée.

L'influence de ceux qui souhaitent le changement serait renforcée si les ONG prenaient leurs distances par rapport aux lanceurs de pierres masqués, qui prétendent vouloir davantage de transparence, et aux éléments antimondialisation.com qui affichent des slogans galvaudés, futiles et superficiels. Le discours civilisé ne sera pas remplacé ainsi.

Qui faut-il blâmer? Les torts sont suffisamment partagés entre nous tous. Nous pourrions peut

Annexe 2: Sociétés ouvertes, liberté, développement et commerce

- Le rejet de la violence.
- La transparence des ONG, pour ce qui est de leurs membres, de leurs finances et de leurs règles en matière de prise de décision.
- Les gouvernements, les entreprises et les fondations devraient demander instamment des règles en matière de transparence et se conformer à un "code" convenu avant de prévoir un financement.

Réciproquement, les gouvernements et leurs institutions devraient donner à ceux qui respectent ces règles un rôle dans le processus. À cet égard, nous devons reconnaître qu'il y a une différence fondamentale entre la transparence et la participation, d'une part, et les négociations, d'autre part, qui ne peuvent être menées, en fin de compte, que par les gouvernements.

Si un groupe souhaite contribuer à la rédaction de cet ensemble de lignes directrices, je lui promets d'étudier la question et d'en parler à d'autres institutions et aux gouvernements.

Permettez-moi d'aborder brièvement le programme de travail actuel de l'OMC. Des décisions essentielles seront prises au cours des semaines et des mois prochains – des décisions qui auront de vastes répercussions. TD29 Tw (et de

L'OMC... Pourquoi elle est importante

d'estimations. Les gens raisonnables peuvent ergoter sur l'ampleur

Annexe 2: Sociétés ouvertes, liberté, développement et commerce

Puis-je être politiquement incorrect? La volonté des grandes puissances économiques ne provoque pas automatiquement des phénomènes fâcheux. Les faits sont têtus. L'Union européenne, les États-Unis et le Japon absorbent plus de 60 pour cent des importations mondiales. Certains observateurs ont laissé entendre que la récession les frapperait tous les trois. Si c'est le cas, ce sera la première fois qu'ils connaissent ce phénomène depuis 25 ans. On assiste à un ralentissement de l'activité dont l'ampleur reste toutefois à vérifier. Il en résulte partout des pertes d'emplois et de recettes. Je suis maintenant réticent à prédire l'avenir économique car j'ai prévu cinq des deux dernières récessions.

Un monde plus ouvert comporte des dangers mais un monde fermé divisé en tribus s'est avéré meurtrier dans le passé. Les tribus européennes en sont une bonne illustration. Là où ces tribus apprécient et respectent mutuellement leurs différences – leur culture, leur musique, leur religion, leur cuisine et leur commerce – nous apprécions les avantages d'une Europe unie. Le niveau des normes en matière de droits de l'homme et les niveaux de vie sont élevés. Une Europe unie est une force bénéfique. Là où le tribalisme prospère, le progrès humain et la dignité humaine sont en danger. Comparez les États baltes et la situation des Balkans, la Corée du Nord et la

166.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

solides arguments et de la possibilité offerte aux ambassadeurs, aux gouvernements et à nos hauts fonctionnaires de reprendre certaines idées afin que nous puissions améliorer nos résultats et accomplir tous un travail de meilleure qualité.

MEMBRES DE L'OMC ET OBSERVATEURS

Afrique du Sud 1^{er} janvier 1995
Albanie 8 septembre 2000
Allemagne 1^{er} janvier 1995
Angola 23 novembre 1996
Antigua-et-Barbuda 1^{er} janvier 1995
Argentine 1^{er} janvier 1995
Australie 1^{er} janvier 1995
Autriche 1^{er} janvier 1995

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Koweït 1^{er} janvier 1995

Lesotho 31 mai 1995

Lettonie 10 février 1999

Liechtenstein 1^{er} septembre 1995

Lituanie 31 mai 2001

Luxembourg 1^{er} janvier 1995

Macao, Chine 1^{er} janvier 1995

Madagascar 17 novembre 1995

Malaisie 1

Membres de l'OMC et observateurs

G

Algérie	Liban
Andorre	Népal
Arabie saoudite	Ouzbékistan
Arménie	République démocratique populaire lao
Azerbaïdjan	Saint-Siège (Vatican)
Bahamas	Samoa
Bélarus	Sao Tomé-et-Principe
Bhoutan	Seychelles
Bosnie-Herzégovine	Soudan
Cambodge	Taïpei chinois
Cap-Vert	Tonga
Chine, République populaire de	Ukraine
Éthiopie	Vanuatu
Ex-République yougoslave de	Vietnam
Macédoine	Yémen
Fédération de Russie	Yougoslavie, Rép. féd. de
Kazakhstan	
Kinmen et Matsuo	

Note: À l'exception du Saint-Siège, les pays ayant le statut d'observateur doivent engager les négociations en vue de leur accession dans les cinq ans qui suivent l'obtention de ce statut.

GLOSSAIRE

T

C Organe décisionnel suprême de l'OMC composé de ministres de tous les Membres. Se réunit au moins une fois tous les deux ans.

C Organe décisionnel suprême de l'OMC entre les conférences ministérielles. Réunit généralement des diplomates établis à Genève. Se compose de représentants de tous les Membres de l'OMC.

C Négociations commerciales multilatérales lancées à Punta del Este, en Uruguay, en septembre 1986, et achevées à Genève en décembre 1993. L'Acte final reprenant les résultats de ces négociations a été signé par les Ministres à Marrakech, au Maroc, en avril 1994.

GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, organisation internationale qui a été remplacée par l'OMC. La version actualisée de l'Accord général fait désormais partie des Accords de l'OMC.

GATT 1947 Ancienne version (antérieure à 1994) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

GATT 1994 Nouvelle version de l'Accord général faisant partie de l'Accord sur l'OMC, qui régit le commerce des marchandises.

M Gouvernements ayant accédé à l'OMC (avec un M majuscule).

NPF Traitement de la nation la plus favorisée (article premier du GATT de 1994, article II de l'AGCS et article 4 de l'Accord sur les ADPIC);

pour examiner les politiques et pratiques commerciales de différents Membres de l'OMC dans le cadre

P Travaux postérieurs à 1995 définis dans les Accords de l'OMC.

T

L'OMC... Pourquoi elle est importante

faible. Pour les pays industrialisés, des droits de 15 pour cent ou plus sont généralement considérés comme des "crêtes tarifaires".

D. **D** Droits de douane sur les importations de marchandises. Prélevés sur une base *ad valorem* (en pourcentage de la valeur) ou sur une base spécifique (par exemple 7 dollars par 100 kg). Les droits de douane donnent, en matière de prix, un avantage aux produits analogues de production locale et sont une source de recettes pour l'État.

D. **D** Droits si faibles que les frais de recouvrement sont supérieurs aux recettes.

"F. **F** Expression utilisée pour désigner un pays qui ne fait aucune concession commerciale mais profite néanmoins des réductions tarifaires et des concessions accordées par d'autres pays dans le cadre de négociations sur la base du principe de la nation la plus favorisée.

L. **L** Liste de taux de droits consolidés.

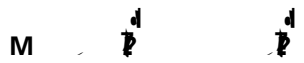
OMD Organisation mondiale des douanes, organe multilatéral ayant son siège à Bruxelles et par l'intermédiaire duquel les pays participants cherchent à simplifier et à rationaliser les formalités douanières.


P. **P** Droits plus élevés sur les importations de demi-produits que sur celles de matières premières, et encore plus élevés sur celles de produits finis. Cette pratique protège les industries de transformation nationales et décourage toute activité de transformation dans les pays d'où les matières premières sont originaires.

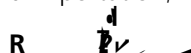
S. **S** Nomenclature internationale établie par l'Organisation mondiale des douanes, qui comporte des positions à six chiffres permettant à tous les pays participants de classer sur une base commune les marchandises entrant dans les échanges. Au-delà des six chiffres, les pays ont la faculté d'établir au niveau national des distinctions pour les droits de douane et pour de nombreux autres usages.

M
A

L'OMC... Pourquoi elle est importante

M  Mesures prises pour protéger une branche de production spécifique contre une poussée imprévue des importations - régies par l'article XIX du GATT de 1994.

M  Contingents, régime de licences d'importation, réglementations sanitaires, prohibitions, etc.

R  Lois, réglementations et procédures administratives qui déterminent le pays d'origine d'un produit. Une décision d'une autorité douanière concernant l'origine peut déterminer si une expédition entre dans un contingent, est admise à bénéficier d'une préférence tarifaire ou est visée par un droit antidumping. Ces règles peuvent varier d'un pays à l'autre.

RQ Restrictions quantitatives - plafonds spécifiques limitant la quantité ou la valeur des marchandises qui peuvent être importées (ou exportées) au cours d'une période donnée.

S 

BITV Bureau international des textiles et des vêtements – groupe ayant son siège à Genève et comprenant une vingtaine de pays en

L'OMC... Pourquoi elle est importante

PAC Politique agricole commune - Dans l'UE, système détaillé d'objectifs de production et de mécanismes de commercialisation conçus en vue d'encadrer le commerce des produits agricoles à l'intérieur de l'UE et avec le reste du monde.

P Taux de droit qui varie en fonction du prix intérieur.

P Versées par le gouvernement aux producteurs de certains produits et représentant la différence entre un prix d'objectif et le prix sur le marché intérieur ou le taux de prêt, le chiffre le moins élevé étant retenu.

P Programme américain de subventions à l'exportation généralement accordées pour soutenir la concurrence des exportations subventionnées de produits agricoles de l'UE sur certains marchés d'exportation.

P Programme visant à réduire les subventions et la protection et autres réformes au titre de l'Accord sur l'agriculture.

P **E** Toute mesure qui a pour effet de restreindre les importations au point d'entrée.


R **SPS** Réglementations sanitaires et phytosanitaires - normes adoptées par les pouvoirs publics pour la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux et la préservation des végétaux, de manière à aider à faire en sorte que les produits alimentaires soient propres à la consommation.

S Concept qui décourage l'ouverture du marché intérieur aux produits agricoles étrangers en vertu du principe selon lequel un pays doit autant que possible répondre lui-même à ses besoins alimentaires de base.

S Comprend toute mesure qui a pour effet de maintenir les prix à la production à des niveaux supérieurs à ceux du commerce international. Versements directs aux producteurs, y compris les primes de complément, et mesures de réduction du coût des facteurs de production et de la commercialisation qui ne sont prises qu'en faveur de la production agricole.


L'OMC... Pourquoi elle est importante

P


A  **L**  Traité administré par l'OMPI pour la protection des indications géographiques et leur enregistrement international.

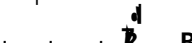

A  **M**  Traité administré par l'OMPI pour la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits.



ADPIC Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.



B  Désigne la prescription énoncée dans l'Accord sur les ADPIC et visant les Membres de l'OMC qui ne protègent pas encore par un brevet les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture. Depuis le 1^{er} janvier 1995, date à laquelle les Accords de l'OMC sont entrés en vigueur, ces pays doivent établir un moyen de déposer des demandes de brevet pour ces produits. (Ils doivent en outre mettre en place un système d'octroi de "droits exclusifs de commercialisation" pour les produits ayant fait l'objet d'une demande de brevet.)

CDB Convention sur la diversité biologique.

C  Représentation non autorisée d'une marque enregistrée sur une marchandise analogue ou identique à une marchandise dont la marque est enregistrée, en vue de tromper l'acheteur et de lui faire croire qu'il achète la marchandise originale.

C  **B**  Traité administré par l'OMPI pour la protection des droits des auteurs sur leurs oeuvres littéraires ou artistiques.

C  **P**  Traité administré par l'OMPI pour la protection de la propriété industrielle, c'est-à-dire les brevets, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles industriels, etc.

C  **R**  Traité administré par l'OMPI, l'UNESCO et l'OIT pour la protection des oeuvres des artistes interprètes ou exécutants, des organismes de radiodiffusion et des producteurs de phonogrammes.

DPI Droits de propriété intellectuelle.

IGDP Indication géographique protégée. Noms de lieux (ou mots associés à un lieu) utilisés pour identifier des produits (par exemple "Champagne", "Tequila" ou "Roquefort") qui ont une qualité, une réputation ou une autre caractéristique particulière parce qu'ils proviennent de ce lieu.

OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

PI Propriété intellectuelle. Copie non autorisée, à des fins commerciales, de matériels protégés par le droit d'auteur et transactions commerciales non autorisées de matériels copiés.

PI Propriété industrielle. Propriété d'idées, notamment d'oeuvres littéraires et artistiques (protégées par des droits d'auteur), d'inventions (protégées par des brevets), de signes pour distinguer les marchandises d'une entreprise (protégées par des marques) et d'autres éléments de la propriété industrielle.

TPI Traité de propriété intellectuelle. Traité pour la protection de la propriété intellectuelle en matière de schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés.

UPOV Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

IED Investissement étranger direct.

FPI Flux de propriété intellectuelle. L'investisseur est tenu d'exporter vers certains pays ou certaines régions.

MIC Mesures concernant les investissements et liées au commerce.

PE Partenariat économique.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

L "Liste d'engagements spécifiques" - liste d'engagements d'un Membre de l'OMC concernant l'accès au marché et les consolidations en matière de traitement national.

G7 Groupe des sept pays les plus industrialisés: Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni.

G15 Groupe de 15 pays en développement constituant le principal organe politique du Mouvement des pays non alignés.

G77 Groupe de pays en développement créé en 1964 à la fin de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (formé à l'origine par 77 pays, il en compte aujourd'hui plus de 130).

GRULAC Groupe informel de pays d'Amérique latine Membres de l'OMC.

MERCOSUR Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay.

PMA Pays les moins avancés.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

C

A 21 Programme d'action pour le XXI^e siècle - déclaration faite au Sommet "Planète terre" (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en 1992.

ACV Analyse du cycle de vie - méthode permettant d'évaluer si un bien ou un service est respectueux de l'environnement.

AEM Accord environnemental multilatéral.

AFF Ajustements fiscaux à la frontière.

A Article du GATT où sont énumérées les "exceptions" autorisées aux règles régissant le commerce.

CCE Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

C BA AEM concernant les déchets dangereux.

D Autorisation accordée par les Membres de l'OMC exemptant un Membre de satisfaire aux engagements habituels. Les dérogations sont limitées dans le temps et toute prorogation doit être justifiée.

E Avant et après l'application d'une mesure.

OTC Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.

PMP Procédés et méthodes de production.

P M AEM concernant l'appauvrissement de la couche d'ozone.

TER Technologies écologiquement rationnelles.

TPE Technologies écologiquement rationnelles et produits obtenus au moyen de ces technologies.